L'accès des Français à certains vaccins est compliqué depuis plusieurs mois par des ruptures d'approvisionnement. Cette situation engage la responsabilité des industriels. Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a convoqué aujourd'hui les fabricants de vaccins et le Comité de vaccination du LEEM et leur a demandé de formuler des propositions concrètes pour lutter efficacement contre ce phénomène.

Marisol TOURAINE, qui présidait cette réunion, a déclaré en ouverture, devant les industriels: «Â *Il est insupportable et inacceptable que nos concitoyens ne puissent pas accéder à certains médicaments essentiels, dont des vaccins, en raison d'aléas de production industrielle. Pour résoudre cette situation, j'ai pris moi-même, en tant que ministre de la Santé, des engagements forts, dans le Plan d'action pour la rénovation de la politique vaccinale. J'attends de vous des engagements à la hauteur de l'enjeu : la santé des Français* .Â ». Par ailleurs, la ministre a exprimé la volonté que puissent être mis à disposition des Français qui le souhaitent des vaccins trivalents.

Au cours de la réunion, les fabricants de vaccins et le Comité de vaccination du LEEM ont pris, devant la ministre, notamment les engagements suivants :

*1. **communiquer régulièrement l'état des stocks** de vaccins comprenant des valences obligatoires, en temps réel en cas de difficulté d'approvisionnement, et en faire un bilan régulier dans le cadre du comité d'interface présidé par le Directeur général de la santé ;*

*2. **mettre en œuvre et communiquer aux autorités sanitaires, au plus tard d'ici le 31 décembre 2016, des plans de gestion des pénuries** pour l'ensemble des vaccins du*

calendrier vaccinal, comme le prévoit la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

3. continuer d'investir en Europe pour ***réduire les délais de production et augmenter les capacités de production*** *des vaccins du calendrier vaccinal ;*

4. améliorer les procédures pour ***éviter la déperdition et augmenter la quantité de vaccins certifiés conformes*** *à l'issue des tests de sécurité et de qualité ;*

Ces engagements viennent compléter l'arsenal déployé par la ministre pour lutter durablement contre les ruptures d'approvisionnement. Outre l'obligation faite aux industriels de mettre en place des plans de gestion des pénuries pour les vaccins inscrits au calendrier vaccinal, la loi de modernisation de notre système de santé interdit l'export des vaccins en rupture ou en risque de rupture. L'importation de vaccins sera en outre facilitée, via l'harmonisation des conditionnements, afin de pallier un éventuel manque de vaccins en France.

La ministre suivra avec une extrême vigilance le respect des engagements des industriels.